AGRICULTURE

Il me souvient d'avoir entendu bien souvent dans les campagnes ce dicton agricole : Un binage vaut un arrosage.

Souvent aussi, et je le sais par expérience, la vérité réside dans les proverbes, mieux conservés chez l'homme des champs, que partout ailleurs. Il voit, il observe, il retient et il formule, en quelques mots presque toujours justes, le résultat de ses remarques : c'est une nouvelle ligne du livre de la Nature déchiffrée par lui.

Faisons comme lui et, tout en causant, comme on dit, « de la pluie ou du beau temps, » cherchons à nous préserver des suites d'une sécheresse que plusieurs prévoient et redoutent en ce moment.

Voulez-vous me permettre tout d'abord de faire une petite réserve.

La sécheresse, qui semble devoir nous être apportée par les vents d'entre Nord et Est, qui règnent depuis huit jours et même avec assez d'inconvénients pour la réputation du *doux* mois de mai, la sécheresse est-elle à craindre en ce moment pour les récoltes sur pied ?

Non évidemment et le sol est trop bien abrité maintenant, la végétation y est si touffue et si avancée, que les ardeurs du soleil ou les âpres caresses de la bise des « Saints de Glace » et les ressouvenirs de la Lune Rousse, n'y peuvent absolument rien.

C'est donc sur l'avenir que doit porter notre étude, sur le moment où il faudra labourer le sol arable pour le préparer à recevoir le dépôt d'un nouvel ensemencement.

Il est d'autant plus utile de poser ces questions à l'avance que, cette année, par suite du manque d'hiver, le niveau de la nappe souterraine des eaux, a étrangement baissé. On en a souffert un peu partout dans notre région : à Lille même nous avons appris à redouter la disette d'eau.

Voyons donc les moyens de combattre ce fléau des cultures dans la mesure du possible, en utilisant, en ménageant jusqu'à la dernière parcelle, toute l'humidité que la terre peut contenir.

***

La perméabilité d'un sol est en raison inverse de sa ténacité. Pour un terrain dans lequel le tassement s'opère vite, ou bien quand les infiltrations sont abondantes, la surface reste, ou noyée ou complètement sèche : La végétation y est également impossible.

Pour rétablir l'équilibre entre les deux excès, il est alors nécessaire de labourer profondément, afin de ramener l'humidité à la surface.

Il est à remarquer aussi que la condensation des matières aqueuses suspendues dans l'atmosphère peut suppléer, dans une certaine limite, à l'action des eaux proprement dites, mais c'est à la condition que la surface du sol soit rendue apte à recueillir ce rafraîchissant bienfait. Les binages, les buttages superficiels sont souverains en pareille circonstance.

Les labours et, surtout les fumures, sont aussi tout particulièrement utiles pour développer le pouvoir hygrométrique de la terre.

***

Ceci me ramène au mot inscrit en tête de cet article : « Un labourage vaut souvent un arrosage. »

Si vous craignez la sécheresse pour le moment de vos ensemencements de l'arrière-saison, n'hésitez pas : labourez vigoureusement votre sol, surtout s'il est léger; vous ramènerez ainsi à la surface l'humidité strictement nécessaire à la germination.

Mais pour le faire avec fruit et sans danger, étudiez soigneusement la nature du sous-sol de votre terre et faites votre profit de ce qu'il vous répondra.

Les nouvelles de la culture dans notre région sont bonnes en général.

Les blés et les lins sont surtout admirablement beaux.

Malheureusement pour ces derniers, la perspective d'une ruineuse concurrence étrangère, fruit des récents traités de commerce, a éloigné beaucoup de personnes de cette culture. Les lins sont si beaux cette année, que cela est doulourement regrettable.

Les scourgeons, les avoines, les orges, les betteraves végètent dans d'excellentes conditions.

Il n'y a que les oillettes et les colzas qui souffrent.

On dit même que, sur certains points d'un département voisin, on a dû renfouir ceux-ci en maint endroit.

Quoiqu'il en soit, tout nous pronostique, jusqu'ici, une bonne récolte générale. B.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Ministre de la guerre vient de faire don au musée de Saint-Germain d'un certain nombre d'objets d'art trouvés par des officiers du génie dans les fouilles faites au pied des glacis du nouveau fort *de Sucry-en-Seine-et-Marne.*

On nous assure que l'unification de la solde sera mise en pratique au 1er janvier prochain. Il y aura quatre soldes pour les officiers : officiers sans troupe, *montés* et *non montés*; officiers de troupe *montés* et *non montés*.

Les cours de l'Ecole supérieure de guerre, viennent d'être terminés. Les officiers des deux divisions partent aujourd'hui pour entreprendre leurs voyages annuels. Ils seront de retour à Paris pour les examens de passage et de sortie dont la date est fixée au 8 novembre.

Le colonel Blankenbury, premier attaché militaire de l'ambassade britannique à Paris, a, sur l'ordre de son gouvernement, quitté immédiatement Paris pour retourner à Londres.

Par décision ministérielle des brigades de gendarmerie à pied ont été créées dans les localités suivantes :

A Lille, à titre de 8me brigade.
A Gouzeaucourt (Nord).
A Rosendaël (Nord).

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

M. des Rotours, député du Nord, a déposé la pétition suivante sur le bureau de la Chambre :

Un certain nombre de négociants et courtiers de commerce de diverses places du Nord demandent la réduction des droits sur les cafés, de 156 francs à 50 francs les 100 kilogrammes.

Ils exposent que les droits actuels sont supérieurs à la valeur de la marchandise qui coûte de 90 à 100 francs en moyenne, que cette exagération est un tel stimulant pour la contrebande que de Dunkerque à Mézières, on ne consomme guère sur une zône de 5 à 6 kilomètres de largeur que du café d'origine belge, au grand détriment du commerce français, enfin qu'un abaissement de droits aurait pour effet d'accroître la consommation et de combler par la le sacrifice que s'imposerait le Trésor.

Dans sa réunion de samedi, la 4e commission des pétitions après avoir étudié cette pétition, en a proposé le renvoi au ministre du commerce. (Adopté.)

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs, vu les cas nombreux d'hydrophobie constatés dans ces derniers temps, les prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 1er août 1878.

Divagation des chiens

Mesures préventives contre la rage. (Loi préfectorale du 1er août 1878.

ART. I. — Tout chien circulant sur la voie publique en liberté ou même tenu en laisse doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom et la domicile de son propriétaire.

ART. II. — Les chiens sans collier, trouvés sur la voie publique, les chiens errants avec ou sans collier, dont le propriétaire est inconnu dans la localité seront saisis et abattus sans délai, dans aucun cas ils ne pourront être vendus.

ART. III. — Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles précédents, les chiens courant en action de chasse, mais ils doivent porter la marque du propriétaire.

ART. IV. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats enragés et les animaux des mêmes espèces qui ont été mordus par des animaux enragés ou sont soupçonnés de l'avoir été.

ART. V. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatés par des procès verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

ART. VI. — MM. les maires, commandants de gendarmeries, commissaires de police, les gardes champêtres et forestiers, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans chaque commune.

Le Préfet du Nord
PAUL CAMBON

Voici le texte d'un amendement au projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique la construction d'un canal de navigation du Nord sur Paris, présenté par M. Lebaudy, député.

Modifier ainsi le projet de loi :

Projet	Amendement
Article premier.	Article premier.
Sont déclarés d'utilité publique les travaux à faire pour la construction d'un canal de navigation destiné à établir une communication directe entre les houillères du Nord et du Pas-de-Calais et Paris, conformément aux dispositions générales de l'avant-projet adopté par le Conseil général des Ponts-et-Chaussées, dans sa délibération du 29 décembre 1881.	Sont déclarés d'utilité publique les travaux à faire pour la construction d'une voie de navigation entre les houillères du Nord et du Pas-de-Calais et Paris. Jusqu'à Janville, les travaux seront exécutés conformément aux dispositions générales de l'avant-projet adopté par le conseil général des Ponts et Chaussées dans sa délibération du 29 décembre 1881 ; A partir de Janville, la navigation se fera comme actuellement, en suivant l'Oise et la Seine.
Art. 2.	Art. 2.
La dépense, évaluée à cent cinq millions, (105.000,000 fr.) sera imputée sur les ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice, pour l'établissement et l'amélioration des canaux de navigation.	La dépense évaluée à 58,500,000 fr. sera imputée sur les ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice pour l'établissement et l'amélioration des canaux de navigation.

Nous trouvons dans la *Vraie France* de ce matin, un curieux article relatant un vif incident qui s'est produit vendredi pendant une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Tourcoing.

Voici cet article sur la forme duquel nous faisons nos réserves, mais que nous reproduisons cependant en entier, à cause des renseignements qu'il contient.

Bravo, M. le maire, bravo ! Si la politesse... républicaine était bannie du reste de la terre, elle se retrouverait chez vous !

Lecteurs, voici un échantillon du savoir-vivre du premier fonctionnaire de notre ville. Lisez et méditez :

Vendredi soir, 19 mai, le Conseil municipal se réunissait en séance extraordinaire pour s'occuper de la fameuse question du lycée de Tourcoing. A peine la séance était-elle commencée que nos braves édiles remarquaient une absence : c'était celle de M. Duvillier-Labbe, conseiller conservateur. Aussitôt, avec cette vaillance éprouvée qui fait le fond de tout bon républicain, ils décident entre eux de tomber tous ensemble sur le dos de l'unique membre de la minorité présent à la séance, de profiter de ce que, seul contre tous, il ne saura riposter à tous pour l'éreinter un bon coup et l'empêcher désormais de mettre trop avant le nez dans leurs affaires.

Donc, bien qu'en séance extraordinaire, Monsieur le Maire commence à reprocher aux deux membres de la minorité de donner à la *Gazette de Tourcoing* des comptes-rendus inexacts des séances du Conseil. Monsieur Aug. Lefebvre riposte et répond que son compte-rendu n'était nullement inexact ; que, du reste, si le secrétaire du Conseil faisait ses comptes-rendus à temps, ce serait pour les membres de la minorité une peine de moins et pour monsieur le Maire une garantie de plus ; mais que tout le temps que dureraient ces retards dans la rédaction du secrétaire, il se croyait obligé de donner à ses électeurs un aperçu de ce qui se passe au Conseil municipal.

A ces mots, *fureur de Monsieur le Maire et* de sa troupe: on crie, on tempête, et Monsieur le Maire déclare avec une grossièreté à laquelle il ne nous avait pas habitués jusqu'ici, que le rapport publié par les membres de la minorité est un faux: il se réserve du reste, si cela se représente, d'en faire traduire les auteurs en police correctionnelle. Il va bien, Monsieur le Maire !...

Or, savez-vous ce qui avait causé cette inconvenance ? Il avait été dit qu'un contrat était passé entre l'administration et la caisse des écoles pour une durée de 40 ans, tandis qu'en réalité ce n'était que pour 30 ans. Et d'ailleurs, trois fois M. Lefebvre avait demandé inutilement la copie du contrat. Heureusement, l'avocat du conseil (que voulez-vous ! tout le monde n'est pas avocat) put se moquer finement de son ignorant collègue et lui dire que ces sortes de contrats ne peuvent dépasser une durée de 30 ans.

Quelle est la morale de cette... grossièreté ? La morale se divise en deux points : le premier c'est que, dans un certain camp, on aime beaucoup à se trouver ainsi un grand nombre pour écraser un seul adversaire : le second point, c'est que, il est souvent certain linge sale qu'on préfère laver en famille.

Pour nos deux conseillers conservateurs, peu leur importe les fureurs de leurs adversaires: ils sont aussi peu effrayés des menaces de monsieur le maire que de ses expressions peu parlementaires. Les épithètes de faux et de menteur se retournent d'elles-mêmes vers ceux qui les ont lancées. Monsieur Em. Duvillier et Monsieur Lefebvre n'en continueront pas moins à éclairer leurs électeurs.

Nous pourrions leur donner une idée : S'il ne leur est plus permis de publier les comptes-rendus des séances, qu'ils viennent dans une réunion publique nous rendre compte de leur conduite. Aussi bien, on pourrait faire une courte biographie de notre bon maire et parler par exemple de son discours au Casino en 1848, de sa conférence à la Bourse en 1870, alors qu'il était président d'un comité plébiscitaire, et enfin de ses... évolutions du rouge au blanc et du blanc au rouge : ce serait là une réunion très intéressante.

Le retrait de la subvention affectée par le Conseil municipal de Neuville, au service d'omnibus, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a causé non seulement une grande émotion dans cette localité, mais à Tourcoing même, plusieurs industriels appréhendent la cessation de ce service.

La pétition dont nous parlions hier a été adressée à chacun des Conseillers municipaux de Neuville. En voici le texte :

Tourcoing, 11 mai.

Messieurs,

Les soussignés fabricants à Tourcoing, après avoir pris connaissance par la voie du journal : le *Courrier de Tourcoing*, de la décision prise par le Conseil municipal de Neuville-en-Ferrain du retrait de la subvention accordée à l'utile service d'omnibus viennent demander à Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers municipaux, de revenir de cette décision qui pourrait occasionner l'arrêt de cette entreprise, laquelle permet aux nombreux ouvriers que nous occupons de gagner du temps et d'être transportés à bon marché.

La commune de Neuville-en-Ferrain en agissant de cette façon a oublié que nous protégeons le *seul* de son pays que nous lui avons accordé à la suite des démarches réitérées de Monsieur Ghesteem, ancien maire.

Il nous serait bien agréable de devoir prendre à cet égard une décision que notre commune pourrait regretter, et c'est avec la plus grande confiance que nous attendons votre réponse qui ne peut-être que favorable: nous en sommes convaincus.

Nous terminerons, Messieurs, en vous faisant remarquer que si votre commune persistait à ne pas aider un service de transport qui lui est si avantageux, attendu que la ville de Tourcoing serait seule à le subventionner, nous nous trouverions dans la très juste obligation de protéger notre *seul* de Tourcoing en recommandant à nos ouvriers de ne plus aller à celui de Neuville.

Confiant dans votre réponse, que veuillez faire parvenir à Monsieur le Maire, nous vous présentons, Messieurs, nos respectueuses salutations.

V. et H. Lemettre, frères. — Lehoucq frères. — Leblanc-Dereusme. — Desvignes-Carette. — Didry-Bodin. — Mahieu Lorthiois. — D. Debuchy, frères. — Leurent frères et sœurs. — Rousseel-Mullié et Ce. — Pierre Holbecq. — Louis Delputte. — Glorieux-Cateau. — Aug. Delmasure. — Jourdain-Defontaine. — Jules Roussel. — Lorthiois-Peenaert. — Jean-Baptiste Colas. — François Carette. — Delmasure et Vanreux. — Héritiers Chocqueel. — Moulin-Pipart. — Rombeau et Monnier. — H. Rombeau et Ce. — Parmentier Selosse. — Eugène Duverdyn. — H. Raymond Parmentier. — Ed. Flipo-Bouchart et fils. — Flipo et Parent. — Masure-Lorthiois. — G. Duprez-Bernard.

On se rappelle que c'est une pomme qui perdit notre mère Eve, une autre pomme, celle de la discorde, servit à la ruine de Troie. Un dernier fait vient encore de démontrer l'influence pernicieuse de ce fruit malfaisant, seulement c'est de pommes..... de terre frites qu'il est question.

L'affaire ne se passe pas en Asie-Mineure comme aux beaux temps de l'Eden et du berger Pâris, mais tout simplement à Tourcoing, rue Verte, le jour de l'Ascension.

Il y a là un marchand de *russes* nommé Alexandre Leclercq, qui s'y installe tous les dimanches et jours de fête. Jusqu'à présent la clientèle avait été abondante et de plus aussi bonne que les produits. Leclercq était enchanté de son petit commerce. Jeudi même la pratique avait donné à outrance, tant et si bien qu'à 11 heures du soir, les fourneaux allaient encore leur train, faisant chanter les *russes*, submergés dans la graisse, avec ces petits bruits de feuilles vertes sous les brises folâtres du printemps. C'est alors au milieu de ce bonheur sans mélange que surgit le spectre de Banco, dans la personne d'Henri Lepers, qui se présenta au rotisseur demandant de consommer pour 6 sous de pommes de terres frites.

En un tour de gosier les solanées parmentières furent englouties. C'était le quart d'heure de Rabelais. Il fallait payer.

Lepers chercha midi à quatorze heures, déclarant qu'il avait réglé en commandant, que bien au contraire, c'était le marchand qui lui redevait les six sous.

Ce procédé était d'une audace dont l'histoire n'offre que peu d'exemples. Leclercq en fut outré. Une querelle s'engagea. On en vint aux mains. Comme il n'arrive, hélas ! que trop souvent, le bon droit eut le dessous. Le rôtisseur tomba pressé vigoureusement sous l'étreinte de son adversaire.

Alors la bataille qui menaçait d'être des plus funestes à Leclercq, s'élargit par l'intervention de nouveaux combattants qui entrèrent en lice.

Un cabaretier voisin arriva au secours de Leclercq et le dégagea. Les rôles changèrent. Il plut un déluge de coups sur le consommateur récalcitrant, qui s'aplatissait sur le sol, avec des cris de fauve. C'était le revers de la médaille ! Mais un quatrième héros survint, le fils même du vaincu. Il se précipita avec courage dans la mêlée pour défendre l'auteur de ses jours, mais il fut repoussé violemment par les deux autres et foulé aux pieds.

La rixe avait pris des proportions épiques. Un dernier incident vint lui donner le caractère héroïque dont elle manquait encore. Achille ! dors en paix, il t'est poussé de dignes émules dans un pays bien éloigné de tes mirifiques exploits !...

Le fils du rôtisseur, voyant l'affaire s'échauffer par l'adjonction de plusieurs combattants, crut ne pas devoir rester spectateur inactif d'une pareille lutte. Il s'arma d'une large écumoire destinée aux *Russes* et non aux Tourquennois; puis tapant à tort et à travers, il fondit sur le groupe des batailleurs.

Ce fut l'innocent qui paya pour le coupable. Un brave tisserand, Désiré Terrier, qui passait justement à cette heure, reçut la charge. Le tranchant de l'écumoire l'atteignit à la nuque à deux reprises, pénétrant largement dans les chairs qui se déchirèrent sur une surface d'au moins six centimètres. Le sang affluait. Le malheureux tomba sans connaissance.

En présence d'un aussi tragique dénouement, les batailleurs se débandèrent. Chacun prit la fuite, abandonnant l'innocente victime évanouie. Terrier, revenu à lui, se traîna jusqu'à la porte du cabaret, dont le patron avait pris part à la lutte, mais on y fit la sourde oreille, laissant le blessé geindre au dehors à son aise.

Terrier fut obligé de se diriger vers le poste de police, où il arriva après bien des efforts douloureux, ayant perdu des flots de sang.

Voilà des pommes de terre frites qui auront coûté plus cher qu'il ne faut.

Mais nous pensons bien que cette sauvage équipée coûtera à son tour, aussi cher qu'il convient à ses sauvages auteurs.

Un enfant de trois ans, Camille Descheemacker, demeurant au Pont de Neuville (Tourcoing), est tombé, hier après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante que sa mère venait de déposer au milieu de la chambre. — L'enfant fut retiré de suite, mais il était affreusement brûlé aux reins et aux cuisses. On désespère de le sauver.

Ces sortes d'accidents sont très fréquents dans notre région. Nous ne comprenons pas pareille imprévoyance de la part des mères, qui sont tous les jours témoins de pareils faits.

Le ministre de la marine vient de décider que les engagements volontaires dans les équipages de la flotte, des jeunes gens agés de 18 ans, seraient suspendus dans les cinq ports militaires, excepté pour les spécialités des mécaniciens, des musiciens avec la taille minimum de 1 m. 54, et pour les tambours et clairons, avec la taille minimum de 1 m. 58.

La douane a frappé des droits suivants l'entrée en France, à dater du 16 mai, des pigeons voyageurs comme des pigeons domestiques :

En provenance de la Belgique : Tarif conventionnel. 5 fr. par 100 kil. bruts.

En provenance de la Hollande: Tarif général. 20 fr. par 100 kil. bruts.

Ces droits devront être payés aux gares de départ, à la remise des expéditions.

Nous apprenons que M. François Delemer, élève de l'école des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir une mention honorable au concours d'architecture.

On nous prie d'informer les éleveurs qu'un concours spécial de chevaux de trait trottant aura lieu mardi prochain, 23 mai, à Lille.

Les engagements seront reçus, gratuitement, jusqu'à lundi soir, aux bureaux du Concours hippique, esplanade de la Citadelle.

Les chevaux devront arriver mardi à midi et pourront partir aussitôt après la présentation devant le jury.

La Société des Agriculteurs du Nord a obtenu de la Société hippique française qu'il fut adjoint au Concours de Lille un concours spécial de chevaux de trait. Une somme de 3,000 francs de récompenses a été affectée à ce concours. Il s'ouvrira à Lille le 25 mai courant, à une heure de l'après-midi. Les engagements seront reçus par exception, jusqu'au dernier moment.

Nous rappelons aux cultivateurs et éleveurs l'intérêt spécial qui s'attache, pour notre région, à cette sorte de concours.

Choix immense de Vêtements confectionnés à la dernière mode de première qualité vendus 30 0[0 meilleur marché que partout ailleurs.

S'adresser maison Thiéry aîné et Cie, 26 et 28, Place du Théâtre ; 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille.

La fête de Lille sera célébrée cette année les 18 et 19 juin.

Voici les principales dispositions du programme :

Dimanche 18 juin

La Fête sera annoncée à six heures du matin par une salve d'artillerie, tirée par les Canonniers sédentaires, sur les remparts de la Citadelle.

Les édifices publics seront pavoisés.

A dix heures, revue générale sur le Boulevard des Ecoles, des compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de joueurs de boule, de palets, etc. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. — Après la revue, le cortége se mettant en marche par la rue de Paris et la rue des Manneliers, défilera sur la Grande Place devant la colonne, puis prendra la rue Nationale et le boulevard de la Liberté jusqu'à l'esplanade. De là les Sociétés, sous la conduite de commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

A huit heures, sur le Champ de Mars, tir à la bombe, par les Artilleurs de la Ville; le Tir sera continué aux mêmes heures, les dimanches 25 juin, 2 et 9 juillet.

Concours de Tir à l'arme de guerre, organisé par la Société de Tir *La Lilloise*, avec le concours de la ville; 30,050 fr. de prix et primes. Objets d'art.

Tir à l'arc à la perche avec mises à Moulins Lille, sous la direction de la Société de *Saint-Pierre*, avec le concours de la ville. 1,910 francs de prix et médailles seront affectés à ce concours.

Le tir commencera le dimanche 18 juin, à deux heures et demie, pour finir à sept heures du soir ; et le lundi 19 juin, à dix heures un quart du matin pour finir à quatre heures un quart du soir.

La distribution des prix aura lieu immédiatement après.

Tir à l'arc au berceau, deux tirs : rue d'Arras, à l'*Alliance*, et à *St-Augustin*, rue Anber, 7. — 5 prix.

Tir horizontal au fusil-arbalète, place Philippe-de-Girard. — 10 prix.

Tir à la grande arbalète, boulevard Montebello. — 5 prix.

Tir à la carabine Flobert, offert aux Sociétés belges, françaises et aux amateurs, avec subside de la ville, par la Société des Carabiniers lillois, rue de l'Orphéon, 20. — 1,700 fr. de prix et médailles.

Le concours commencera le dimanche 18 juin, et sera continué les 17, 25, 26 juin, 2, 3, 9, 10 17, 22, 23, 30 et 31 juillet, 6, 7, 13 et 31 août.

Le tir sera ouvert les dimanches et jours de fêtes, de neuf heures du matin à midi, et de deux à huit heures du soir; les lundis, de deux à huit heures du soir, pendant la fête communale, de neuf heures du matin à huit heures du soir sans interruption.

Jeu de Balle, boulevard des Ecoles. — 3 prix.

Le Jeu de Balle commencera le dimanche 26 juin et se continuera le lendemain lundi et dimanches suivants.

Un programme spécial réglera les conditions générales du concours.

Jeu de Boule, trois jeux : deux au faubourg Saint-Maurice et un au *Petit Paris*, rue Henri Kolb. — 10 prix.

Jeu de Boules comiques, rue Fénelon, 34, à la *Ville d'orchies*. — 4 prix.

Boule au pas (pas baenholders), rue de Wazemmes, 38. — 5 prix.

Des médailles de bonne tenue, d'éloignement et de nombre seront offertes par la Société organisatrice.

Un programme spécial déterminera les conditions du concours.

Palets dit Beigneau. — Des parties de beigneau seront organisées dans les quartiers de Saint-André, de Saint-Sauveur, au *Chat barré*, quai de la Basse-Deûle ; dans les quartiers de Moulins-Lille, de Wazemmes, d'Esquermes, dans les faubourgs de Fives, de Saint-Maurice et rue Sainte-Catherine, au *Vieux Roi de Pologne*. — 8 prix.

Concours international de jeu de Billard anglais, organisé avec le concours de la ville, par l'Association des Sociétés réunies du jeu de billard anglais. 1,500 fr. de prix. 150 fr. de prix d'honneur.

Des jeux seront établis : au Gymnase central, place Philippe-de-Girard, et *à la Colonne*, rue des Sarrazins.

Concours de Poste aérienne, de Lille sur Paris, organisé avec le concours de la Ville, par les sociétés l'*Hirondelle*, rue Saint-Sauveur, *au Petit Tonnelier* et *le Nord, au Ramponneau*. — 10 prix.

Jeux populaires. A quatre heures. Jeux de Bouchon, place de la Nouvelle-Aventure et sur l'Esplanade, près du Ramponneau. — 8 prix.

Mâts de Cocagne, place de Bouvines, place Lerning, au Réduit et place du Concert. Ils seront garnis de bourses, vêtements et objets divers.

Tourniquet Breton, dans le quartier Saint-Sauveur et place aux Oignons. — Ils sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

Courses en sac, place de l'Arbonnoise. — Prix 5 bourses.

Grand Concours de Pêche à la ligne, au grand carré, près la porte St-André. — 11 prix.

Jeu de Ciseaux, place de Condé. — Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

De neuf heures à onze heures du soir, Illumination de la Grande Place et Concert d'harmonie par les musiques des Canonniers et des Sapeurs-Pompiers.

Concert d'harmonie, place St-André, par la *Fraternelle*, Illumination des édifices publics.

Lundi 10 juin

Continuation des jeux et exercices commencés la veille.

A trois heures, Place de la République, lâcher de 2,000 pigeons voyageurs, par la Fédération colombophile lilloise.

Jeux populaires. Quai de la Basse-Deûle, à deux heures, joute sur l'eau par les ouvriers de la grue. — 6 prix.

A deux heures et demie, Chasse aux Canards, Quai Vauban, en face des Docks; à trois heures, Jeu de Bagues sur l'eau. — 4 prix.

A trois heures, Courses en Sac, Place de la Nouvelle-Aventure. — 5 prix.

A quatre heures, Bascule hydraulique, place St-Martin, 3 prix.

Jeu de Ciseaux, rue du Faubourg-de-Béthune. Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

A six heures, Grande Exécution musicale au Jardin Vauban.

A sept heures, sur l'Esplanade. Distribution générale des prix.

A neuf heures, Concert d'harmonie, sur l'esplanade de la Citadelle. Illumination des allées des ponts et des bords du canal.

Régates internationales le Dimanche 30 juillet.

Exposition d'Horticulture au Palais-Rameau au mois de septembre.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 20 mai.

Président : M. Gand. — M. Herbaut, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Vol « au comptoir » à Lille

Deux Allemandes, Madeleine Chemacher et Virginie Wurstentein, habitaient Lille depuis un certain temps. Se trouvant sans ressources et ne voulant point travailler, elles résolurent de s'adonner au *vol au comptoir*.

Chaque jour, les deux amies se rendaient chez divers commerçants et demandaient des pièces d'argent à l'effigie de l'Empire, en échange de pièces de la République.

Le commerçant faisait sur son comptoir le tirage des pièces d'argent qu'il possédait. Les deux complices, de leur côté, l'aidaient : et comme elles avaient l'intérieur de la main enduit de *glu*, elles faisaient ainsi disparaître pas mal de pièces blanches.

Prises un jour en flagrant délit, elles furent arrêtées et mises à la disposition du Parquet, qui les a fait comparaître hier devant le tribunal correctionnel.

En réponse aux questions de M. le Président, la plus âgée des prévenues déclare n'avoir jamais dérobé aucune pièce d'argent, si elle se présentait chez les commerçants, pour leur demander en échange des pièces de la République des pièces à l'effigie de l'Empereur, c'était pour amasser le plus d'argent possible au millésime 1862, parce qu'en cette année là un lingot d'or ayant été mis dans l'alliage de la monnaie battue, les pièces ont une valeur plus grande. Le Tribunal n'a pas admis cette excuse et il a condamné Virginie Wurstentein à 3 mois de prison et Madeleine Chemackers à un an.

Vol d'effets d'habillement à Tourcoing

Au commencement du mois d'avril, le sieur Alexandre Beghin, ayant quitté sa femme, trouvait un asile chez Challemoncel dont il reconnaissait l'hospitalité en profitant d'un voyage de ce dernier pour emporter et vendre le mobilier de la maison.

Beghin est condamné à 1 an de prison.

Le Tribunal a prononcé ensuite les condamnations suivantes :

1 an de prison contre Henri Dhaene pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion. — 5 francs d'amende contre Rose Barbe pour outrages. — 16 francs d'amende contre Henri Sénéfar, pour le même délit. — 15 jours de prison et 5 fr. d'amende contre Antoine Lelièvre, pour outrages et ivresse — 3 mois contre Sabine Delarivière, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — 3 mois contre Henri Guilbert, et à Désiré Noël, pour mendicité. L. M.

AU PALAIS-RAMEAU (SUITE)

Ouvrages en pierre et marbre

Les modèles de cheminées en marbre ou pierre blanche fine sont assez nombreux à l'Exposition. Disons de suite que, même après la cheminée monumentale en bois sculpté, de M. Buissine-Rigot, dont nous avons parlé, il y a ici de vrais modèles du genre.

M. DELIENS-LEVASSEUR, à Lille, expose deux cheminées de luxe genre Louis XIII, en pierre blanche fine. Dessins de M. Newham, architecte, sculptures de E. Leplat.

Ce n'est pas la première fois que nous remarquons ce dernier nom, au Palais-Rameau.

C'est, en effet, un jeune sculpteur, aussi habile que modeste et que je suis heureux de rencontrer ici de nouveau. D'autant plus que j'ai eu déjà le plaisir de louer de lui certain cadre en noyer sculpté d'excellente facture.

Aujourd'hui il a changé, non de manière, mais de matière. Du bois sculpé, il est allé à la pierre blanche sculptée. L'essai a fort bien réussi et M. E. Leplat a, de plus en plus, élargi sa place dans la phalange des sculpteurs lillois.

M. DESTRESBECQ, à Tourcoing. — Une cheminée Louis XV, marbre blanc. Travail très fin. Détails charmants.

M. EVRARD, à Bruxelles. — Une cheminée marbre noir, style Renaissance ; une autre, style Louis XVI, marbre statuaire de Carare. — M. Evrard a encore, dans une autre salle, une riche cheminée, marbre noir et vert, décorant le *salon* de M. Cloetens et en tout digne du bel ameublement qui l'environne.

M. DUBAR, de Basècle (Belgique). — Une cheminée et un guéridon, marbre noir et mosaïque Travail curieux et effet original.

MM. GAUTHIER, LESTIENNE et Cie, à Soignies (Belgique), exposent une cheminée Renaissance en pierre bleue de Soignies (dessins de M. Boucneau.)

Remplacer le marbre ou la pierre blanche par cette pierre dure était une tentative quelque peu hardie : Les exposants n'y ont pas trop mal réussi.

M. BUTEL fils, à Dunkerque, a aussi exposé une cheminée en bois d'un bon travail. Nous retrouverons M. Butel dans la section de l'*ameublement*.

MM. DEFFRENNES (frères), à Lille, exposent quatre cheminées encadrant les appareils de chauffage de MM. Berlinguez et Declercq.

Ces messieurs ont encore une autre cheminée en marbre blanc, avec cariathides.

Nommer MM. Deffrennes, les grands marbriers de Lille, c'est dire que ce qu'ils exposent est un travail fini. C'est le jugement général sur leurs expositions.

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION. — Nous disions, l'autre jour, que la presse parisienne, oujours un peu dédaigneuse quand elle parle — ou croit parler — de la *province*, commençait à parler avec éloge de notre Exposition d'art industriel.

Voici comment M. Astier, du *Constitutionnel*, en écrivait il y a quelques jours à son journal. Son appréciation mérite d'être lue :

Le Nord de la France, dit-il, est très-artiste en ce sens qu'il est représenté, au livre d'or de l'histoire de l'art, par un contingent superbe de grands noms. Ceux de Watteau et de Carpeaux, pour ne parler que du département du Nord, et puisque je vous écris de Lille, me reviennent d'emblée à la mémoire. Mais combien y en a-t-il d'autres, grâce auxquels la Flandre française fait bonne figure à côté de ses sœurs les deux Flandres belges, ces terres artistiques par excellence ?

Toutefois, moins qu'ailleurs peut-être, l'art et l'industrie font dans nos départements du Nord, alliance et intime ménage. C'est que, dans ces régions d'une activité industrielle si intense, la production laborieuse est essentiellement manufacturière, usinière. Abondant, rapide, régulier, correct, fini est le travail de l'homme ; mais c'est du travail mécanique. Ici, l'homme est le collaborateur de la machine, l'annexe du cheval-vapeur.

Il y a donc lieu de susciter, dans ce pays, un mouvement, une « agitation » en faveur du développement et du progrès de l'art industriel local. C'est ce qu'ont justement pensé quelques hommes intelligents à la tête desquels se place notre confrère en journalisme, M. Géry-Legrand, du *Progrès du Nord*, actuellement maire de Lille. Par un arrêté en date du 26 novembre 1881, et « considérant que la vulgarisation de l'Art Industriel est appelée à rendre les plus grands services à l'industrie dans la région du Nord, » et sur la délibération conforme du Conseil municipal de Lille, il décida qu'une exposition d'art ndustriel aurait lieu à Lille.

L'écrivain parisien semble avoir été fort étonné de ce qu'il a vu se passer ici sous ses yeux.

Laissons-le continuer :

Savez-vous ce qui arrive ? Quelque chose de bien inattendu : un véritable événement et un gros. L'art industriel local exhibe l'exposition la plus intéressante, non seulement au point de vue relatif, mais absolument parlant. C'est un Lillois qui a la palme de la « grande attraction; » cela de l'aveu de tous.

Oui, et ce sont des Lillois aussi qui ont mené cette grande entrepriee au succès final. Lisez cette conclusion de M. Astier :

— Je finis, en constatant que l'Exposition d'Art industriel de Lille est un heureux, très-heureux début. Tout le monde en est content, même les exposants, qui font de fort bonnes affaires. Les acquisitions sont de jour en jour plus fréquentes. Les grands bijoutiers-joaliers de Paris, qui y sont brillamment représentés — et dont je n'ai pas cru devoir parler, puisque nous connaissons leurs mérites — ont vendu considérablement, beaucoup plus qu'ils n'espéraient. La plupart des autres exposants sont dans le même cas.

Les recettes d'entrée ont dépassé du double au moins les chiffres prévus par les promoteurs et les organisateurs de l'Exposition. Parmi ces derniers, il est deux qui ont droit à des félicitations particulières, a raison de leur zèle et de leurs soins assidus : c'est M. Ozenfant, et M. Léon Gauche. M. Léon Gauche avait déjà « à son actif » d'avoir activement contribué à la réorganisation du Musée industriel de Lille, institution très utile et de grand avenir. — H. A.

Police sanitaire des animaux

PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE. — Le ministère de l'agriculture nous adresse l'avis suivant :

Un certain nombre de propriétaires de bestiaux, invoquant les dispositions de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, ont adressé au Ministre de l'Agriculture des demandes d'indemnité pour la perte de bêtes bovines mortes des suites de la péripneumonie contagieuse ou abattues dans des conditions irrégulières.

La question des indemnités accordées en cas de péripneumonie contagieuse est réglée par l'article 17 de la loi précitée, lequel est ainsi conçu :

« Il est alloué aux propriétaires d'animaux » abattus pour cause de péripneumonie contagieuse ou morts par suite de l'inoculation, en » vertu de l'article 9, une indemnité ainsi réglée :

« La moitié de leur valeur avant la maladie, » s'ils en sont reconnus atteints :

» Les trois quarts, s'ils ont été seulement contaminés ;

» La totalité, s'ils sont morts des suites de » l'inoculation de la péripneumonie contagieuse.

» L'indemnité à accorder ne peut dépasser la » somme de 400 francs pour la moitié de la » valeur de l'animal ; celle de 600 francs pour » les trois quarts, et celle de 800 francs pour la » totalité de sa valeur. »

Les renseignements qui suivent indiqueront aux possesseurs de bestiaux les formalités qu